Vol. XXXII — Saint-Boniface, Manitoba, 3 Juin 1903. — No. 29

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis......$1.00 par année
Europe (compris le port)...... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne..........12 cents
Chaque insertion subséquente...... 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA.
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que demande sera faite au parlement du Canada à sa présente session d'un acte donnant pouvoir aux applicants de construire et de faire fonctionner des lignes de télégraphe et de téléphone à travers la Puissance du Canada.

Daté à Ottawa ce 27 mars 1903
KIDD & THOMPSON
Avocat des requérants

Nos Affaires Municipales

Conseil de ville de Saint-Boniface tenue lundi le 11 ème jour de Mai 1903.

Présent : Son Honneur le Maire Turenne au fauteuil : et messieurs les conseillers, Collin, Gauvin, Cusson, Jean Cinq-Mars, Pelletier, Couture (Pierre,) Couture (Gédéon).

Le procès verbal de la dernière séance est lu et confirmé.

Le conseil siège comme cour de Révision pour entendre les plaintes portées contre le rôle d'évaluation de cette année.

Les plaintes suivantes sont lues; 1o. David Dekuyper, lot 108 sub 76, évaluation trop basse, devrait être de $2,000.00 au lieu de $775.00.

2o Audersch Bros, lot 211, sub 76 $500.00 demande une diminution de $200.00 sur ses bâtisses.

3o. P. Salé lot 951, 953, 954 sub. 76 $1890.00 demande que l'évaluation soit baissée à $1700.00.

4o. F. R. McNaughton lots 18, 19 bloc 7 sub. 89 $600.00 demande une réduction de $150.00.

5o. Daniel Carrière chaine sub. du lot 82 $950.00 prétend que cette chaine ne fait pas partie de la Ville.

6o. James Thompson lot c bloc 11, sub 89 $1700.00 demande une réduction de $300.00 sur les bâtisses.

7o. W. G. Gould lot 11. sub 87 $940.00 demande une diminution de $250,00.

8o. François Bruneteau partie du lot de paroisse demande une diminution de $100.00 sur le terrain.

Personne ne comparait pour soutenir ces plaintes et la cour de Revision s'ajourne au 1er de Juin prochain à 7 30 p. m. tant pour rendre sa décision sur les plaintes ci-dessus, que pour entendre les plaintes qui pourraient être produites contre le Conseil pour les quartiers Un, Deux et Trois.

Le Conseil reprend ensuite le cours de ses délibérations ordinaires.

Lectures des communications.

L'Honorable A. A. C. LaRivière accusant réception d'une lettre du 22 Avril accompagnée de copie d'une résolutions adoptée par le Conseil de Saint-Boniface le 9 Mars dernier touchant la construction d'un bureau de poste à Saint-Boniface et informant le Conseil qu'il a de suite donné avis d'une interpellation au gouvernement à ce sujet.

William Whyte disant que la lettre du Conseil en date du 20 Avril concernant la gare de la Compagnie du C. P. R. à Saint-Boniface a été transmise à M. J. W. Leonard assistant gérant général du département dont cette affaire relève.

Le même : accusant réception d'une lettre au sujet de certaines traverses de rues par le C. P. R. dans Saint-Boniface laquel a été referée à M. J. W. Leonard assistant gérant général.

J. W. Leonard 4 Mai disant que la lettre de M W. Whyte concernant la traverse de la rue Montcalm lui a été referée et qu'il a requis le surintendant de s'occuper de l'affaire de la station de Saint-Boniface et qu'il communiquera avec la Ville.

William Whyte, prisident de la compagnie de Norwood répondant à une lettte du 24 Avril au sujet de plaintes faites par certains résidents de Norwood à qui un passage libre est refusé sur le pont Norwood et disant en substance que quand la Compagnie a déjà émané une passe pour un lot en faveur du propriétaire elle ne peut en émettre une autre faveur du locataire de ce lots, et vice-versa.

Les lettres de MM. LaRivière et Whyte sont filées.

Le Conseiller Cinq-Mars donne l'avis de motion suivante. Avis de Motion.

"Qu'à la prochaine séance régulière du Conseil je ferai motion pour nommer un sécrétaire trésorier pour la Ville.

Signé ; G. CINQ-MARS.

Proposé par le Cons. Pelletier scondé par le Cons Jean que le rôle de paie No 9 au montant de $302.80 soit accepté et payé. Agréé.

Proposé par le Cons. Cusson secondé par le Cons. Collin que M. Napoléon Whyte soit engagé pour six mois à raison de $45.00 par mois tant pour les travaux publics que constable comme sous les ordres du chef de police surintendant des travaux, et que l'engagement de M. J. B. Poirier soit considéré comme permanent à partir du 1er Mai courant avec salaire de $55.00 par mois. Agréé.

Proposé par le Cons. Collin secondé par le Cons. Cusson que l'ingénieur de la Ville ayant fait rapport de ses estimations pour ouverture des ruelles décidées à la séance du 13 Avril dernier il soit procédé sans retard à donner les avis requis en pareil cas. Agréé.

Proposé par le Cons. Collin secondé par le Cons. Cusson que l'Acte de Convention entre la Ville et la compagnie du chemin de fer C. N. R. et la Rat Portage Lumber Co, au sujet des traverse de rues par l'embranchement du dit chemin de fer soit renvoyé à Messieus Munson & Allan Avocats des dite Compagnies avec instruction d'y ajouter une clause concernant l'entretien des dites traverses, et avec instruction aussi de faire signer le dit document par les dites compagnie avant de le soumettre à la Ville pour signature, qu dans l'intervalle des travaux commencés à la traverse de l'Avenue Taché soient arrêtés et que la partie du terrassement déja faite sont réduite à la hauteur mentionnée dans le dit contrat projeté c'est-à-dire trois pieds audessus du niveau de la prairie Agréé.

La séance est ajournée à demain 12 Mai courant.

Et le 12 Mai 1903 la séance de la veille est reprise.

Etaient présent : Son honneur le Maire au fauteuil et Mess. les Conseillers Collin, Gauvin, Jean G. Couture, Pelletier, Cinq-Mars et Cusson.

Le cons. Gauvin présente le sixième rapport du Comité des des Finances en ces termes ;

"Votre Comité recommande de payer les comptes suivants : Hough & Campbell $12 50 ; The Telegram Printing Co., $21.00 ; Jean Frères $2.00; Cléophas Marcoux $2.75 ; Le même $75.00; J. A. Prendergaste $75.00.

Il recommande aussi qu'une somme de $25 00 soit votée à l'Hopital de St Boniface comme contribution de charité.

Que M. Cléophas Marcoux évaluateur des quartiers Un, Deux et Trois ayant refusé de faire une nouvelle évaluation suivant la décision du Conseil ; M. J. B. Côté soit nommé pour faire ce travail moyennant un salaire de $25 00 avec instruction de faire rapport du rôle le 16 courant." Ce rapport est adopté.

Le Cons. Pelletier présente le cinquième rapport du Comité des Travaux Publics qui se lit comme suit :

"Votre Comité a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné la question des trois puits demandés comme amélioration locale par les propriétaires des lots 86 et 87 et il en est venu à la conclusion qu'il ne serait pas sage dans les circonstance d'accorder cette demande attendu que cela pourrait avoir pour effet de nuire au projet d'aqueduc maintenant à l'étude.

Il recommande que les comptes suivants soient payés. William Pilon, $20.00 ; Guilbault & Co. $7.30 ; Allaire & Bleau $7 40 ; A. Lemay $208.16". Ce rapport est adopté.

Proposé par le Cons. Collin secondé par le Cons Cusson que l'ingénieur de la Ville soit notifier de voir à ce que les travaux de terrassement à la traverse de l'Avenue Taché par l'embranchement du C. N. R. soient suspendus en attendant la signature et exécution de la convention entre la Ville et les deux Compagnie interressées et à ce que le terrassement déja fait soit à la hauteur voulue. Agréé.

Proposé par le Cons. Cinq-Mars secondé par le Cons. G. Couture que le chef de police soit autorisé à acheter deux paires de menotes et deux bâtons de police. Agréé.

Et sur proposition du Cons. Jean la séance est levée. Agréé.

NAISSANCES

A Winnipeg, le 25 du mois dernier, la femme de M. Henri Pelissier, jr., une fille.

En cette ville, le 31 du mois dernier, la femme de M. Painchaud, une fille.



AVIS

Les licences de chiens, de tabac et de chartiers sont dues depuis le premier Courant ; avis aux retardataires.

3 juin 1903.

THEO BERTRAND,
Secrétaire Trésorier.

Le Manitoba.

Mercredi 3 Juin 1903

A OTTAWA

(De notre Correspondant Spécial)

Après la fête de feue notre souveraine Dame la Reine, dont le souvenir reste toujours au cœur de ses sujets, les chambres sont revenues à la capitale reprendre leurs travaux législatifs.

Une vacance de huit jours avait été prise par les communes, tandis que le sénat, attendant des Communes un ouvrage qui ne venait point, chômait depuis la fin d'avril.

Depuis mardi, le 26 mai, tout le monde est rentré et la besogne, bien que se hâtant lentement, parait cependant devoir avancer. Le gouvernement commence à dévoiler.— oh, pas beaucoup à la fois—ses projets.

C'est surtout en ce qui concerne la question du transport que l'on s'inquiète.

Le sentiment public s'est tellement prononcé contre la politique d'accorder des subsides en terrains aux diverses compagnies qui veulent bâtir des chemins, que le gouvernement a déclaré—sans prendre d'engagements sur d'autres points—qu'il n'en accorderait ni au Trans-Canada, ni au Grand-Tronc, ni à McKenzie et Mann. Si quelques faveurs leur sont accordées, ce sera en argent, par voie de garantie.

Il a transpiré ces jours derniers que MM. McKenzie et Mann recevraient la garantie du gouvernement sur cinq cents milles de chemin au montant de $13.000 par mille.

Trois ou quatre millions de piastres iront, de la même façon, au pont de Québec.

Pour faire contrepoids, on prêterait aussi trois millions au port de Montréal.

La charte du Grand-Tronc pour une ligne trans-continentale est à l'étude au comité des chemins de fer. La *Cie* a dû s'engager à étendre sa ligne jusqu'à un port de mer dans les provinces maritimes.

Les travaux seraient commencés à Québec, et l'on se dirigerait vers l'Ouest en suivant d'assez près le tracé du Trans-Canada—une ligne directe—excepté dans la province du Manitoba, où la ligne, au lieu de passer au nord du lac Winnipeg—avec embranchement jusqu'à notre cité de Winnipeg—viendrait directement à ce dernier point traversant notre province de l'Est à l'Ouest, et remonterait ensuite vers le nord pour aller frapper Battleford et Edmonton.

On a suggéré la prolongation de l'Intercolonial, comme chemin du gouvernement, jusqu'à Winnipeg.

C'est la question de la propriété des chemins de fer par le gouvernement qui se pose.

L'administration de l'Intercolonial a toujours amené jusqu'à présent des déficits annuels. Cette expérience n'est pas de nature à encourager les pouvoirs publics à construire de nouveaux chemins aux frais du gouvernement.

Pourtant, toute la députation n'est pas réfractaire à cette idée, quant à ce qui concerne au moins l'extention de l'Intercolonial. Des ministres mêmes sont favorables à une pareille entreprise; on ne peut encore savoir si cette idée triomphera.

Il est certain, en tous cas, qu'on se préoccupe à un degré très intense de donner à l'ouest des voies de transport pour ses produits, avec le double désir de servir les intérêts des prairies et l'augmentation du commerce de l'Est.

M. Tarte en tient d'abord pour les voies d'eau depuis le lac Supérieur jusqu'au Saint-Laurent c'est-à-dire pour la canalisation de l'Ottawa jusqu'à la Baie Georgienne.

***

La sécheresse est intense dans les régions de l'Est. Les moissons dépérissent et, par dessus le marché, des feux considérables dévastent les bois, les campagnes et les ville. La villes d'Ottawa en a eu sa part—Deux incendies l'ont ravagée deux fois en l'espace de quinze jours.

Jeudi soir on a cru que les nuages aller crever au dessus d'Ottawa. Un vent de tempête les a vite emportés nous ne savons où. Mais l'atmosphère a subi de telles perturbations que le système électrique en a été affecté. La chambre des communes—la seule qui siégeait alors—s'est trouvée tout-à-coup sans lumière. L'incident mit les députés en gaieté. Ce fut un fier tapage. On aurait dit une classe de jeunes élèves, dont le professeur aurait tardé de faire son apparition à l'heure règlementaire. Mais il n'y eut tout de même pas de pluie. Aujourd'hui, le maire d'Ottawa s'est imaginé de demander au ministre de la milice de faire bombarder le ciel de ses canons! Bon enfant, le ministre a répondu qu'il allait faire examiner la question par les officiers de son département. Aussi les journaux de la capitale ont averti la population de ne pas croire à une invasion hostile si elle entendait résonner le canon. Ce serait tout simplement un appel aux armes contre la sécheresse.

***

L'hon. M. LaRivière a demandé au gouvernement ce qu'il entendait faire de la requête des juges de comté demandant une augmentation de salaire.

Le gouvernement a simplement répondu que la question était à l'étude.—C'est la réponse banale quand le gouvernement n'entend prendre aucune décision.

M. LaRivière demande aussi au gouvernement de produire la correspondance et tous autres documents se rapportant à la dernière émission des *scrip*. Le député de Provencer n'a pu jusqu'à présent obtenir de réponse satisfaisante. Mais il veut avoir le dernier mot et forcer le gouvernement à produire un rapport complet.

POUR QUI VOTER

Le gouvernement Roblin gagne du terrain tous les jours dans la campagne électorale qui se fait en ce moment.

Le premier ministre a lui-même porté la parole en plusieurs endroits et il a été accueilli partout avec enthousiasme.

Les comtés anglais donneront une majorité à M. Roblin; l'état prospère de la province, le bon emploi des argents publics, une saine politique de chemins de fer, tout cela sont des atouts puissants dans le jeu de M. Roblin, qui s'en sert avec éloquence et habileté.

Pour nous, pour les comtés français, nous avons, outre les raisons des autres dénominations et nationalités, des raisons spéciales de travailler au triomphe de M. Roblin. Il ne faut pas oublier que tout vote donné contre M. Roblin sera donné pour M. Greenway. On aura beau user de termes adoucis, on aura beau se servir de circonlocutions et de détours de phrases, afficher de platoniques indépendances et faire force déclarations de principes, on arrivera toujours à ceci: deux hommes sont en présence: Roblin, Greenway.

On ne peut sortir de là. Et entre les deux hommes la comparaison et le choix ne sont pas difficiles à faire pour un homme de cœur et d'honneur. M. Greenway nous a tout enlevé: langue française, écoles catholiques, deniers scolaires.

L'Honorable M. Roblin, lui, adoucit la situation d'une manière considérable; *Les Cloches de Saint-Boniface* disaient le 28 avril:

Il n'est que juste de dire que nos gouvernants ont montré un bon vouloir très appréciable dans leurs rapports avec les catholiques pour les questions de maîtres catholiques, de brevets, de livres bilingues, etc., etc. C'est un *fair play auquel nous n'avions pas été habitués depuis* 1890. Rien n'est encore réglé selon la loi en notre faveur, mais il y a eu *au Manitoba*, ce que le Souverain Pontife a appelé: "la bonne volonté des hommes dans son encyclique *Affari vos*!"

Nous suggérons modestement que les *Cloches de Saint Boniface* peuvent mieux juger la situation et être plus impartiales que ne le peut le faire l'*Echo de Manitoba*, lequel est rédigé par un homme dont l'opinion vaut zéro en matières religieuses et dont la dignité nationale est plus que douteuse.

Les candidats français qui appuient aujourd'hui M. Greenway, et ceux qui s'apprêtent à appuyer ces candidats, peuvent réfléchir à la gravité de la situation et comprendre pourquoi, du côté catholique, la lutte sera sans trève ni merci.

Un Drapeau National

Lundi soir, à 8 heures, la Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Boniface tenait à l'hotel de Ville une réunion d'un intérêt spécial et d'une portée considérable.

Le président de la Société M. Roger Goulet, ouvrit la séance avec quelques délicates paroles à l'adresse de ceux qui lui faisaient l'honneur de le placer à la tête de notre association nationale, puis, en quelques mots, informa l'auditoire que le but principal de la réunion était de discuter sur l'opportunité d'un drapeau national pour les Canadiens français. Il invita les membres de la société à donner leur opinion et à passer toutes résolutions que la majorité jugerait à propos.

M. le juge Prud'homme se leva, et après avoir fait un bel éloge du président de la société, entra dans le vif du sujet, c'est-à-dire nous parla de la question du drapeau, question d'un intérêt palpitant aujourd'hui, dans tout le Canada français. Il nous faut, dit Son Honneur, un drapeau; un drapeau qui puisse personnifier d'une manière spéciale la race canadienne française. En chiffres ronds, nous n'existons que depuis deux cents cinquante ans; nous fûmes les pionniers de la civilisation et du catholicisme sur ce côté-ci de l'océan; les œuvres de nos pères, tout empreintes de foi et de force, sont colossales en résultats. C'est dire que nous avons attendu assez longtemps pour nous choisir un symbole; pour choisir un symbole qui caractérise ce peuple canadien français qui est le nôtre. Nous avons déjà notre chant national; et ce chant est un hommage à la femme, à la femme forte de l'Evangile, qui rayonne dans l'histoire de France sous le nom magique de Jeanne d'Arc la Pucelle d'Orléans et de la Bienheureuse Marguerite Marie, la femme sainte à qui Dieu se manifesta d'une manière toute particulière et qu'Il chargea d'un message à la France: l'invitation de placer le Sacré-Cœur sur les étendards de la France, avec promesse de prospérité et de victoire en retour de cet acte de foi. Dans l'histoire canadienne française, la femme occupe aussi une place d'honneur. Cette place, elle l'a gagnée par ses vertus, par la douce et salutaire influence qu'elle exerce dans nos foyers et sur la société. Nous avons donc notre hymne national; nous avons notre jour de fête nationale: le 24 juin; nous avons un patron national: saint Jean-Baptiste. Il nous faut aussi un drapeau, et il n'y en a pas de plus digne que le drapeau de Carillon, ce drapeau qui flotta à la tête de nos milices canadiennes, ce drapeau qu'un poète a chanté en des vers immortels. Après avoir décrit en détails le drapeau de Carillon et en avoir expliqué tous les symboles, Son Honneur fit la motion suivante:

Proposé par le Juge Prud'homme appuyé par Victor Mager:

"Que la Société St. Jean-Baptiste de St. Boniface adopte pour projet de drapeau national pour les Canadiens Français les quatre fleurs de lys blanches de la précieuse relique nationale qu'on appelle *le drapeau de Carillon* sur champ d'azur, traversé d'une croix blanche, portant au centre l'emblème du Sacré Coeur et orné d'une guirlande de feuilles d'érable.

Que la présente résolution soit transmise à M. Louis Loranger, Avocat, Secrétaire de l'oeuvre du drapeau National, No. 23 Rue Ste. Famille, Montréal."

Cette motion fut acclamée. Le président la déclara votée à l'inanimité, puis invita M. l'abbé Fillion, de Saint-Jean-Baptiste à dire quelques mots.

M. l'abbé Fillion est d'opinion que sur une telle question il ne peut pas y avoir discussion possible: on ne peut discuter sérieusement, en effet, sur l'opportunité qu'il y a pour les Canadien français d'avoir un étendard destinct. C'est admis couramment. Et quel étendard est plus beau que l'étendard de Carillon! La croix blanche du drapeau sera en lui-même un acte de foi; l'image du Sacré-Cœur, une démarche pieuse; la feuille d'érable, l'affirmation du fait que nous croyons être chez nous au Canada et que nous voulons nous y développer en hommes libres.

J'approuve donc votre idée, messieurs, dit M. Fillion; je suis heureux de vous dire que déjà dans la paroisse dont je suis le curé, Saint-Jean-Baptiste, on a adopté le drapeau d'azur comme le drapeau de la société nationale.

Après ces discours, M. J. E. Cyr s'avança et fit la motion suivante, corrélative de la motion de M. le juge Prud'homme:

Proposé par M. J. E. Cyr, secondé par M. H. Béliveau:

"Qu'il soit résolu, par les membres de l'Association St. Jean-Baptiste de St-Boniface: Que le nouveau drapeau national des Canadiens français, qui vient d'être adopté par cette association, soit inauguré et hissé sur nos édifices le 24 juin prochain, jour anniversaire de notre fête nationale et que, tous les membres de cette association, autant que possible, se procurent des drapeaux pour ce jour."

M. Cyr fit précéder cette motion de remarques fort appropriées. Nous venons, dit M. Cyr, d'affirmer hautement que le peuple canadien français est devenu une nation et que comme telle, il s'est choisi un drapeau qui, à l'avenir, flottera sur le faîte de nos édifices et dans les plis duquel se dérouleront les signes distinctifs qui caractérisent le mieux notre race. Ce drapeau nous rappellera tout un passé de gloire, en nous ramenant à l'origine et à la source de tout ce qui a contribué à faire de nous un peuple fort et chrétien. Plaçons sur ce drapeau l'image du Sacré-Cœur; le Sacré-Cœur illuminera de ses clartés cet immense pays et nous attirera non-seulement le respect de ceux qui n'ont pas nos croyances, mais, comme un phare lumineux, amènera à lui ces naufragés qui, perdus sur la mer sombre et profonde de l'incrédulité et du doute, sont à la recherche de la lumière et de la vérité.

La motion de M. Cyr fut aussi votée d'emblée.

Il est ensuite proposé par M. le Docteur Lambert, secondé par M. Paul Gagnon qu'un drapeau soit acheté immédiatement pour notre Société Locale. Adopté.

M. C. Marcoux informe l'assemblée qu'on pourra trouver au BAZAR le nouveau drapeau, toutes grandeurs et tous prix.

A la fin des procédures, M. le Grand-Vicaire Dugas remercia la ville de Saint-Boniface d'avoir accompli, spontanément et avec tant d'enthousiasme, un acte de foi et un acte de patriotisme d'une signification et d'une importance si considérables. Vous avez dit de belles choses, dit M. le Grand-Vicaire; votre mouvement est beau. Impossible de mieux dire et de mieux agir. Nous applaudissons à ces résolutions, qui sont dignes de vous. Mgr l'Archevêque, que j'informerai dès ce soir de l'événement, en sera très heureux

***

Ajoutons ici que la Société Saint-Jean-Baptiste a été invitée à prendre part à la célébration nationale de la paroisse de Letellier, le 24 juin. La Société a accepté Nous donnerons des détails mercredi prochain.

L'HONORABLE M. ROBLIN

A SAINT PIERRE JOLYS ET A STE ELIZABETH.

L'hon. M. Roblin a tenu cette semaine des assemblées publiques à Saint-Pierre Jolys et à Ste. Elizabeth; il était accompagné de M. A. Préfontaine, le candidat conservateur du comté de Carillon.

Nous aurions désiré qu'un représentant du *Canada*, de Montréal, fût là. Il aurait pu se convaincre que l'accueil fait au premier ministre a été autre chose qu'un "accueil glacial". Le chef conservateur a été applaudi, longuement, éperdument. Il a été acclamé.

Le premier-ministre Roblin parcourant en ami nos paroisses, serrant la main à nos vaillantes populations, visitant et subventionnant nos institutions, voilà un contraste violent avec la conduite de M. Greenway, l'homme hideux qui nous a flagellés depuis douze ans et dont la figure est devenue partout un symbole d'oppression.

Et dire que cet homme a des candidats dans nos centres français!

Nos pères étaient une race de lions quand il s'agissait de défendre leurs libertés.

Par une succession d'engendrements fort déconcertants, un certain nombre de leurs arrière-petits-neveux sont des moutons........

La majorité des Canadiens-français, cependant, ont encore pour devise: *Notre langue, notre religion, nos droits.*"

REPRENEZ-VOUS

L'Echo du Manitoba prétend que par certaines ventes de terrains, le C. N. R. diminue ses garenties envers la Province. Or, il oublie de dire que les 250-000 acres sur lesquels le gouvernement a une hypothèque sont situés entre le lac Manitoba et le lac Winnipeg, et que le gouvernement ne peut les choisir avant qu'ils soient arpentés.

Ce ne sont pas ces terrains que le C. N. R. a vendus, et nous avons beau ouvrir les yeux, nous ne voyons pas une diminution de garanties par la vente de terrains sur lesquels nous n'avons aucun droit.

AVIS

Des soumissions cachetées et adressées au soussigné marquées, "Tenders for the erection of bridges across the main channel in Drainage District No. 4," seront reçues jusqu'à mercredi, le 10ième jour de Juin.

Plans, spécifications et location des pont peuvent être vus au bureau en chef, Départem nt des Travaux Publics, bâtisses du Parlement à Winnipeg.

Un chèque marqué pour au moins 5 o/o du montant de la soumission doit accompagner la dite soummission; ce chèque sera confisqué par le gouvernement du Manitoba au cas où le soumissionnaire accepté refuserait de signer son contrat, ou l'ayant signé, l'executerait mal. La plus basse ou aucune des soumissions nécessairement acceptée.

R. ROGERS,

Ministre des Travaux Publics.

Winnipeg 30 Mai, 1903.

A LASALLE

Les citoyens de LaSalle ont reçu la visite du grand tribun Fournier et de son confrère l'honorable M. Comeault, futur ministre de l'éducation et des sciences, dans cette province !

Il semblait, ce jour là, que la voute des cieux n'était pas assez grande pour couvrir la gloire qu'allaient s'attirer ces deux hommes par leurs discours épatants. Mais le bon Dieu avait décidé de ne pas agrandir l'univers pour eux, et les deux Sires, au fond de leurs cœurs, ont dû le lui reprocher. N'avaient-ils pas raison, en effet, d'être fâchés? Leur génie avait les ailes prisonnières dans cet étroit théâtre du monde, et les flots de leur éloquence, ne pouvant s'élancer par de là l'inconnu, ont du noyer dans l'ennui les citoyens de Lasalle, qui méritaient un meilleur sort. Ceux-ci sont résignés à écouter silencieusement les deux orateurs, se promettant comme vengeance légitime du supplice qu'on leur imposait, de donner leur vote unanime en faveur de l'Hon. M. Campbell.

En substance, le candidat libéral dans Morris et son petit freluquet d'acolyte ont demandé l'appui des Canadiens-français de LaSalle parce que M. Comeault est un Canadien français et un catholique.

C'est le même appel à la guerre de races et de croyances, si souvent lancé par nos adversaires! C'est une tactique hors de mode.

Dans les circonstances actuelles, M. Campbell, protestant, vaut mieux que le catholique M. Comeault. Les électeurs savent à quoi s'en tenir au sujet de ces appels aux préjugés et apprécient maintenant les hommes par leurs actions. C'est un terrain sur lequel nos adversaires ne devraient pas descendre, surtout dans Morris. Car après tout, M. Comeault, un homme qui se prétend canadien français et catholique, se présente aujourd'hui comme supporteur de Greenway, l'infâme adversaire de nos biens les plus chers : notre langue et notre foi.

La Pentecote a Saint-Boniface

Une journée bien remplie d'exercices religieux a été celle de dimanche dernier. A 6hrs. a. m., dans sa chapelle privée, Mgr l'Archevêque donnait la tonsure à M. Périsset et M. H. Hogue recevait le sous-diaconat. Quelques parents de ce dernier assistaient à l'imposante cérémonie.

A 7½, une belle procession de 56 fillettes revêtues de blanc et de 10 garçons portant au bras l'écharpe blanche traversait religieusement le sanctuaire et allait prendre place dans la nef de la cathédrale. La piété et le sérieux de ces enfants faisaient dire à un des spectateurs: les petites filles ressemblent à des anges et les petits garçons à des ecclésiastiques qui se préparent aux grands ordres. C'était le jour de la première communion et de la confirmation de ces enfants. M. le Vicaire Général leur adressa l'allocution de la communion. Il faisait bon de voir la manière dont ces enfants ont exécuté les mouvements à faire pour s'approcher et se retirer de la Sainte-Table; la tenue était irrépréhensible, les évolutions parfaites et le tout dans un seul signal. A l'issue de la messe, Mgr l'Archevêque vint donner la confirmation. Sa Grandeur parla avec cette affection dont son cœur déborde pour l'enfance et Elle vit que l'on écoutait et que l'on comprenait.

La grand'messe fut chantée à 10 heures par M. le Vicaire Général ayant comme diacre M. l'abbé Trudel et comme sous-diacre M. Hogue, qui avait été ordonné le matin. Mgr. assistait, paré au trône, ayant pour assistant le Rev. P. Dandurand et M. l'abbé Béliveau.

A 1½ une magnifique procession quittait la cathédrale dans l'ordre suivant: la bannière des enfants de Marie, les enfants de Marie et les demoiselles. 2o. la bannière des Dames de Sainte-Anne, les Dames de Sainte Anne et les autres dames ; 3o. la bannière du Sacré-Cœur; les enfants de la première communion filles et garçons et les autres garçons 4o. Le drapeau des ligueurs du Sacré-Cœur, les ligueurs et les hommes. On s'en allait en pèlerinage à Notre Dame du Bon-Secours de St. Norbert. On comptait au delà de 500 pèlerins de Saint-Boniface et autant avaient pris les chars à Winnipeg. Arrivés à Saint-Norbert, les pèlerins formèrent de nouveau la procession pour se rendre au sanctuaire de Notre Dame de Bonsecours. Mgr. Ritchot était là, revêtu des enseignes de sa dignité, pour recevoir les pèlerins dans la chapelle agrandie cette année même d'une manière originale mais qui paraît très bien—60 pieds par 40, recouverte d'un toit, soutenue par des colonnes; un grillage en fer protège les côtés et forcent d'entrer par la porte. Il y eut chant de cantiques, instruction par M. le Vicaire Général et salut du Saint-Sacrement.

A 5½ le retour; à 7½, salut à la cathédrale et réception des enfants dans les association du scapulaire du Mont Carmel, de l'Immaculée Conception, du Sacré Cœur et du Rosaire.

Notes Politiques

Nous savons de source certaine que certains cabaleurs libéraux courent quelques campagnes en disant que les Préfets de Municipalités n'ont rien obtenu du gouvernement Roblin.

Nous mettons au défi nos adversaires de trouver un seul aide raisonnable demandé par une municipalité de cette province au gouvernement et que celui-ci ait refusé d'octroyer.

Quelques préfets libéraux, qui se disent indépendants, n'ont jamais rien demandé au gouvernement parce qu'ils avaient peur de donner à M. Roblin le crédit de ces octrois.

L'esprit de parti, guidant alors ces officiers municipaux, leur fait négliger les intérêts de ceux qu'ils représentaient, et ils se proclament indépendants ! Belle indépendance, ma foi ! si on en juge par le passé.

Ce ne sont pas de vaines paroles d'indépendance qu'il faut aux électeurs de cette province. Les électeurs jugeront ces hommes d'après leurs actes, et ce jugement sera une condamnation.

***

L'enregistrement des votes paraît bien fait. Si les listes sont impartiales, elles n'auront pas coûté trop de fatigues. Combien d'élections ne nous sommes-nous pas fait voler dans le passé par le *bourrage* des listes !

***

Nos amis voudront bien faire connaître sans délai au club conservateur de Saint-Boniface toutes erreurs qu'il découvriraient dans les listes électorales.

***

Si le *Canada*, de Montréal, prend pour la vérité tout ce que dit le *Free Press*, il ne connaît pas son monde. Le *Free Press* passe avec raison pour être l'un des journaux les plus essentiellement menteurs de tout l'ouest canadien.

Pour donner au *Canada* une preuve de la mauvaise foi du *Free Press* : il y a quelques jours le *Free Press* ayant donné incorrectement le compte-rendu d'une assemblée politique, un député libéral lui écrivit une lettre rectifiant le compte-rendu. Le *Free Press*, pris à mentir, refusa de publier la lettre de son ami, lequel fut obligé de publier son manuscrit dans le *Telegram*, journal conservateur.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—La récolte continue de se développer magnifiquement. La température est superbe.

—La ville fait ouvrir de nouvelles rues et construire de nouveaux trottoirs.

—M. Gédéon Cinq Mars est parti lundi dernier avec des travailleurs pour Saint-Eustache, où il va construire une église et un couvent.

—Les écoliers commencent à songer gaiement aux vacances. Encore quelque jours de classe, et ce sera congé pour deux mois.

—MM. H. Gauthier et Jules Martel, qui ont fait construire une maison de pension au Norwood, ont pris possession de leur établissement hier.

—M. le Docteur O E Belcourt de Argyle était de passage à Saint-Boniface hier, en route pour Nicolet où il doit assister à la convention du collège de Nicolet.

—Il y aura assemblée de l'union Métisse Saint Joseph de Manitoba dimanche prochain à 4 hrs de l'après midi chez M. Louis Lavallée à Saint-Vital, par ordre du président.

—On a commencé à transporter les matériaux nécessaire à l'agrandissement du couvent de Saint-Boniface. Une fois terminé ce couvent sera une fort belle bâtisse ; le nombre des élèves augmente tous les jours à cette institution.

—Perdu près de la maison de pension Jean, Saint-Boniface, mardi dernier, un boa pour dames. Celui qui le rapportera à la maison Jean, ou à Melle Cochrane, 355 Cumberland, Winnipeg, sera récompensé.

—Reçu, un immense choix de chapelets, livres, médailles, médaillons, couronnes, images nouveaux genres, dernières nouveautés etc, etc, pour souvenirs de première communion, aux Librairies Kéroack, Saint-Boniface et coin des rues Main et Water Winnipeg.

Ville de Saint-Boniface

OUVERTURE DE RUELLE

AVIS est donné que le Conseil de la Ville de Saint-Boniface a décidé de faire et construire et fera et construira les travaux d'amélioration locale ci-après mentionnés, à moins qu'il n'en soit empêché, par la réception d'une pétition, tel que ci-après mentionné, savoir :

Ouverture d'une ruelle de 20 pieds de largeur entre les lots des rues Notre Dame et Dumoulin depuis la rue du Collège jusqu'à la rue Saint-Jean Baptiste. Coût approximatif $1046.00.

L'estimation ci-dessus comprend la compensation a être accordée aux propriétaires pour le terrain exproprié ainsi que les frais de terrassement et autre frais à encourir pour l'ouverture de cette ruelle.

La Ville émettra des débentures d'amélioration locale pour un montant suffisant pour se procurer une somme d'argent égale au coût respectif des dits travaux, et cotisera et prélèvera annuellement des taxes de frontière (frontage rates) égales et uniformes sur les propriétés aboutissant sur la dite ruelle respectivement pour un montant suffisant pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre les dites débentures en dix années, l'intérêt devant être calculé à cinq par cent par an en computant les dites taxes.

Et à moins que, dans un mois à compter de la publication de cet avis, la majorité des propriétaires de la propriété réelle affectée, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété, ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de ces travaux et de la cotisation requise pour en payer le coût, la dite Ville de Saint-Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter les dits travaux comme susdit, acquérir les terrains et prendre toutes autres mesures nécessaires et prélever des taxes spéciales de frontière comme dit ci-dessus.

St. Boniface, 31 mai 1903.

(Par ordre) THEO BERTRAND,
Secrétaire Trésorier.

Ville De Saint-Boniface.

TERRASSEMENT DE RUE ET CONSTRUCTION DE TROTTOIRS.

AVIS est donné que le Conseil de la ville de Saint-Boniface a décidé de faire et construire et fera et construire les travaux d'amélioration locale ci-après mentionnés, à moins qu'il n'en soit empêché, en ce qui regarde chacun de ces travaux respectifs, par la réception d'une pétition, tel que ci-après mentionné, savoir.

TERRASSEMENT

Terrassement de la moitié sud de l'avenue Provencher de la rue Laflèche à la rue Archibald; Coût approximatif $90.00.

TROTTOIRS

1o. Un trottoir en madrier, de 4 pieds de largeur, sur le côté sud de la rue Notre Dame, depuis la rue du Collège à la rue Thibault ; coût approximatif $.50 00.

2o. Un trottoir en madrier, de 4 pieds de largeur, sur le côté sud de la rue Kittson, depuis la rue St Joseph à la rue du Collège; coût approximatif $250.00.

3o. Un trottoir en madrier, de 4 pieds de largeur, sur le côté Est de la rue St. Joseph, depuis la rue Marion à la rue Goulet ; coût approximatif $110.0.

4o. Un trottoir en madrier, de 4 pieds de largeur, sur le côté Ouest de la rue Archibald, depuis l'Avenue Provencher jusqu'à la rue Tissot ; coût approximatif $90 00.

5o. Un trottoir en madrier, de 4 pieds de largeur, sur le côté ouest de la rue St. Jean Baptiste, de l'Avenue Provencher à la rue Notre-Dame, coût approximatif $225

6o. Un trottoir en madrier, de 4 pieds de largeur, sur le côté sud de l'Avenue Provencher, depuis la rue des Meurons jusqu'au pont de la Seine; coût approximatif $225 00.

7o. Un trottoir en madrier, de 6 pieds de largeur, sur le côté sud de l'Avenue Provencher, depuis la Laflèche à la rue Archibald; coût approximatif $250.00.

8o. Un trottoir en madrier, de 4 pieds de largeur, sur le côté sud de la rue de l'Hôpital sur trente sa longueur ; coût approximatif $585.00.

9o. Un trottoir en madrier, de 4 pieds de largeur, sur le côté Nord de l'Avenue de la Cathédrale, depuis la rue des Meurons jusqu'à la rue Aulneau ; coût approximatif $595.00.

10o. Un trottoir en madrier, de 4 pieds de largeur, sur le côté Est de la rue Aulneau, depuis l'Avenue de la Cathédrale jusqu'à l'Avenue Hamel ; coût approximatif $195.

La Ville émettra des débentures d'amélioration locale pour un montant suffisant pour se procurer une somme d'argent égale au coût respectif des dits travaux, ou de ceux d'entre eux qui seront faits, et cotisera et prélèvera annuellement des taxes de frontière (frontage rates) égales et uniformes sur les propriétés ayant front sur la partie du côté des rues sur laquelle seront faits les dits trottoirs, et sur les deux côtés de la rue où sera fait le dit terrassement pour un montant suffisant pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre les dites débentures en sept années, l'intérêt devant être calculé à cinq par cent par an en computant les dites taxes.

Et à moins que dans un mois à compter de la publication de cet avis la majorité des propriétaires de la propriété réelle affectée, dans chaque cas respectif ci-dessus mentionné, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété réelle, ne petitionnent le Conseil à l'encontre de ces travaux et de la cotisation requise pour en payer le coût, la dite Ville de St. Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter les dits travaux ou aucun d'eux comme susdit et à prélever des taxes spéciales de frontière comme dit-cidessus.

St. Boniface, 1er. juin 1903.

(Par ordre) THEO. BERTRAND,
Secrétaire Trésorier

COURT OF REVISION

ELECTORAL DIVISION OF ST. BONIFACE

CANADA, PROVINCE OF MANITOBA.

Public notice is hereby given that a Court of Revision will be held at the following place, whithin the Electoral Division above named, on the following dates and hours, that is to say, in the Town Hall, St. Boniface, on Monday, June 15. 1903, from 10 o'clock, a. m. to 5 o'clock p. m., when the revision of the list of electors for this Electoral Division will be proceeded with by the Court.

All persons claiming to be electors and desiring to be registered as electors for the said Electoral Division, and also all persons wishing modifications in such electoral list, are notified to be present at the said sittings to have their claims decided according to law.

Any person claiming that his name or the name or names of another or others are wrongly stated in the said electoral list, or that names of persons are improperly entered thereon, are required to notify the undersigned in writing at least five days days prior to the first days fixed for sittings of the Court as above mentioned.

Dated this 30st day of May, 1903.

J. T. HUGGARD,
Revising Officer,
Electoral Division of St. Boniface.
P. O. Address, Winnipeg.

CARSLEY & CO.

344 RUE MAIN

Chronique de la Province

SAINTE-ROSE DU LAC

Nous regrettons d'avoir à anoncer que monsieur et madame Frs Marion perdaient, le 26 mai, leur jeune enfant, une petite fille de dix ans, décédée après une courte maladie. Un grand nombre de personnes ont assisté aux funérailles.

Nous présentons nos vives sympathies à monsieur et à madame Marion.

SAINTE-AGATHE.

M. Azarie Gauthier, de Ste-Agathe, apprenait ces jours derniers la mort de son frère, M. Missel Gauthier, d'Acton, P. Q. Le défunt était aussi l'oncle de madame M. A Keroack de St-Boniface. Nous prions M. Gauthier d'accepter l'expression de nos sincères condoleances.

La récolte a magnifique apparences.

Notre beurrerie fonctionne à merveille et donne les meilleurs produits ; aussi plaçons-nous notre beurre facilement sur le marché.

LE DRAPEAU NATIONAL A STE-ANNE DES CHENES

Proposé par MM. Théophile Paré, J. B. Nault, Paul Proulx, Alfred Benoit, Albert Morin, Remi Delorme, A. Vandal, D. Dion, A. Girard, Alfred Généreux et autres, secondé par MM Pierre St. Jacques, Ernest Duguay, Z. Magnan, A. Belanger, A. Duhamel, O. Benoit, Siméon Prairie, J. B. Lalonde, Jos. Champagne, Jean Gauthier et autres.

"Que les paroissiens de la paroisse de Sainte Anne des Chênes, Manitoba, adoptent pour projet de Drapeau National pour les Canadiens-français, les quatres fleurs de lys blanches de la précieuse relique nationale qu'on appelle le "drapeau de Carillon", sur champ d'azur, traversé d'une croix blanche, portant au centre l'emblême du Sacré-Cœur, orné d'une guirlande de feuilles d'érable."

Que la présente résolution soit transmise à M. Louis Loranger, Avocat, Secrétaire de l'œuvre du drapeau National, Montréal.

UN PAROISSIEN.

AVIS

Avis est donné qu'application sera faite au Parliament du Canada pendant la Session actuelle pour un acte incorporant une Banque devant être connue sous le nom de la "Pacific Bank of Canada" pour faire les affaires ordinaires d'une Banque,

A. G. MURRAY,

Avocat pour les Requérants

Daté à Toronto 23 Avril, 1903.

FEUILLETON DU MANITOBA.

LE CITOYEN CAPITAINE SPARTACUS

(CHOUANS ET BLEUS)

V

No. 13

Collot s'en alla s'asseoir le plus loin de lui possible, et baissa la tête avec découragement.

Le Marquis laissa pour les prisonniers une garde suffisante ; et, sur l'indication d'Huber qui n'avait pas en vain reconnu les abords de la caserne, il se dirigea de ce côté à la tête du gros de la bande.

Sans chefs, à peine gardés par des sentinelles harassées de fatigue, les Bleus furent surpris. Ayant qu'ils pussent se mettre en défense, les chouans s'étaient emparés des fusils réunis en faisceaux dans la salle d'armes et le corps de garde.

Les républicains, reveillés en sursaut, et voyant l'ennemi déjà maitre du rez-de-chaussée, se barricadèrent comme ils purent dans les pièces qui servaient de dortoirs. C'etaient d'intrépides soldats. Quoiqu'ils fussent sans armes pour la plupart quand ils virent le petit nombre de chouans, ils préférent la mort à la honte de se rendre à une poignée d'hommes.

Leur feu, mal nourri, causait néanmoins quelque dommage aux royalistes, tandis qu'eux au contraire, protégés par les murailles de la caserne, ne perdaient pas un seul homme. Un instant, ils purent se flatter d'anéantir ainsi leurs ennemis en en détail ; mais le Marquis donna un ordre ; vingt hommes partirent au pas de course, et revinrent presque aussitôt avec des fascines et des torches allumées.

—Rendez-vous ! cria le Marquis.

Les Bleus répondirent par une décharge qui, grâce à la clarté des torches, fut des plus meurtrières. Irrités de la mort de leurs frères, les chouans devançaient déjà l'ordre, et s'élançaient vers la caserne en secouant leurs brandons ; le marquis les les arrêta.

—Rendez-vous, dit-il pour la seconde fois aux Bleus ; vos chefs sont prisonniers; vous ne pouvez échapper ; rendez-vous !

—Vive la République ! crièrent en chœur les soldats.

—Que leur sort s'accomplisse ! murmura le Marquis avec tristesse.

Il fit un geste ; au même instant, les fascines s'amoncelèrent le long des murailles, les torches furent lancées, le feu se communiqua rapidement.

—Rendez-vous, au nom du ciel ! criait incessamment le Marquis ; il ne vous sera point fait mal.

Sa voix était couverte par le bruit de l'incendie et les décharges des Bleus. On entendait aussi de temps à autre, quelques notes de la "Marseillaise," qui arrivaient par bouffées, et s'affaiblissaient de plus en plus.

Le visage du Marquis trahissait une agitation extraordinaire ; ce spectacle le navrait. Les chouans suivaient en silence les progrès de l'incendie ; le seul Huber impitoyable dans sa haine, hasardait encore parfois une plaisanterie qui ne faisait plus sourire ses compagnons.

Bientôt des poutres enflammées commencèrent à tomber ; le vent favorisait l'incendie ; déjà d'épaisses spirales de fumée, par toutes les fenêtres à la fois, enveloppaient la caserne d'un voile sinistre. Les décharges avaient cessé. La "Marseillaise s'entendait toujours, mais le chant était rauque, comme le souffle d'un homme qui va mourir.

Le Marquis ne put supporter plus longtemps la vue de cette terrible agonie.

—Ce sont des ennemis, dit-il, mais ce sont des Français...et des braves! Des échelles ! Je ne veux pas qu'ils meurent !

L'ordre fut exécuté sans empressement, mais sans murmure.

Pendant qu'on rassemblait des échelles, le feu continuait ses progrès ; elles arrivèrent enfin, mais, pour beaucoup, elles arrivèrent trop tard. Quand la voix du Marquis, dominant tous les tumultes divers, eut porté jusque dans l'intérieur de de caserne les paroles de clémence, une cinquantaine de républicains reduits à l'état le plus misérable, purent seuls profiter du salut qui leur était offert sans condition. Tous furent placés sur des brancards et transportés, libres, à la maison commune.

Dans cette malheureuse guerre, il n'y avait pas deux manières de traiter les prisonniers. Tout captif était fusillé sur-le-champ. Le Marquis n'en usa pas de même envers les tristes restes du cantonnement de la Gacilly. Capitaine, lieutenant et soldats furent envoyés sous escorte protectrice, jusqu'aux approches de Redon.

Tel fut le combat de la Gacilly, après lequel les troupes républicaines abandonnèrent pour longtemps ce poste où était encore contonnés une des divisions du corps de Lantivy, lors de la campagne de 1795.

Ce fut ici la dernière expédition guerrière de la belle Anne de Vimar. Son frère lui fit de si pressantes remontrances, le Marquis lui adressa de si soumises prières, qu'elle consentit enfin à reprendre le costume et les habitudes de son sexe. Edouard continua de servir sous les ordres du Marquis.

Celui-ci passa la Loire après l'événement que nous avons raconté ; son entrée en Vendée fit sensation ; son nom connu dès longtemps, sa bravoure et la justesse de son coup d'œil, le mirent à même de rendre d'éminents services à la cause royale. Avant l'hiver de cette même année, il commandait un corps considérable.

Pendant toute la durée de la guerre, sa femme (Mlle Anne de Vimar) le suivit constamment. Elle ne faisait plus le coup de fusil ; mais de son intrépidité naturelle, elle avait conservé ce qu'il fallait pour imiter Mmes de Bonchamps, de Lescures, et tant d'autres véritables héroïnes qui se dévouaient et priaient sans relâche demandant grâce pour les prisonniers républicains, mais trouvant à l'occasion de puissantes et chevaleresques paroles pour ramener autour du drapeau ceux qu'épouvantait le martyre.

—Il n'en est pas moins vrai, disait M. de la M..., que si Anne n'avait pas pris sa revanche contre contre moi à la Gacilly, je je serais encore garçon !

Et maintenant, passerons-nous sous silence la destinée postérieure de Spartacus Publicola Tricotel ? En agissant ainsi, nous croirions fruster le lecteur, qui, sans doute, a deviné en lui notre personnage de prédilection, le héros de notre véridique histoire.

Accusé de trahison par son lieutenant, devant le tribunal révolutionnaire de Vannes, il sortit vainqueur de la lutte. Un lambeau de son fameux et unique "discours, adapté à la circonstance, opéra sur les intelligents magistrats une fascination complète. Alors, décidemment pénétré des inconvénients attachés au métier de héros, il reprit le chemin de Paris, seul théâtre où ses qualités précieuses pussent se déployer avec avantage.

Sa carrière fut glorieuse. Sous le Directoire et le consulat, il embéguina de coton les têtes les plus importantes de la République, quand vint l'Empire, Sa Majesté l'empereur et roi le bréveta de la couronne.

Il avait fait choix d'une nouvelle compagne ; un héritier naquit de cette union. Heureux père, heureux époux, Spartacus parvint jusqu'à un âge fort avancé, se délectant sans cesse à la vue de la borne historique, tribune où jadis avait tonné son éloquence, et racontant à son héritier, le jeune Napoléon Tricotel, les dangers qu'il avait si vaillamment surmontés en Bretagne, cet affreux pays de diables et de brigands !

COURT OF REVISION

ELECTORAL DIVISION OF LA VERANDRYE

CANADA, PROVINCE OF MANITOBA.

Public notice hereby given that a Court of Revision will be held at the following place, within the Electoral Division above named, on the following dates and hours, that is to say in the court House, Ste. Anne, on Monday, June 15, 1902, from 11 o'clock a. m. to 5 p. m., when the revision of the list of electors for this Electoral Division will be proceeded by the Court.

All persons claiming to be electors and desiring to be registered as electors for the said Electoral Division, and also all persons wishing modifications in such electoral list, are notified to be present at the said sittings to have their claims decided according to law.

Any persons claiming that his name or the name or names of another or others are wrongly stated in the said electoral list, or that names of persons are improperly entered thereon, are required to notify the undersigned in writing at least five days prior to the first day fixed for the sittings of the Court as above mentioned.

Dated this 30th day of May, 1903.

WM. BEAIRSTO,
Revising Officer,
Electoral Division of LaVerandrye,
P. O. Address, Winnipeg.